







DECLARATION D'ANTIBES

POUR LA SAUVEGARDE DES CÔTES FACE AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

NOUS, AGENCES EN CHARGE DU LITTORAL ET ORGANISATIONS OEUVRANT POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DURABLE DES LITTORAUX, REUNIES A ANTIBES JUAN-LES-PINS (FRANCE) LE 25 SEPTEMBRE 2015 A L'OCCASION DES PREMIERES RENCONTRES DES AGENCES LITTORALES D'EUROPE ET DE MEDITERRANEE ET DU COAST DAY 2015,

DESIREUSES d'œuvrer en faveur d'une gestion intégrée et harmonieuse des zones côtières pour préserver leur qualité et leurs patrimoines (naturel, historique, culturel et paysager) au profit de l'intérêt public ;

CONSCIENTES de l'importance et de la valeur des territoires littoraux, notamment en termes de biens et services écosystémiques, des effets sur la santé et le bien-être des générations actuelles et futures ;

DETERMINEES à contribuer aux objectifs d'Aïchi, afin que "d'ici 2020 (...) au moins (...) 10 % des zones marines et côtières " soient "conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement";

CONVAINCUES de la nécessité de coopérer à multiples échelles (locales, nationales, internationales), du besoin d'accélérer les connexions et les échanges techniques et stratégiques, et de l'intérêt d'une gouvernance efficiente au service de la gestion intégrée des zones côtières ;

SOUCIEUSES des menaces anthropiques et des pressions liées aux changements globaux pesant sur le littoral, et notamment, suite aux différents rapports du GIEC, préoccupées par les enjeux émergents de gestion des côtes face aux changements climatiques;

NOUS NOUS ENGAGEONS A:

REPONDRE aux engagements pris dans le cadre d'accords régionaux ou internationaux et nous appuyer sur les outils et mécanismes juridiques s'appliquant sur nos territoires nationaux (Protocole pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières de Méditerranée, Directives européennes telles que celles dédiées aux Habitats et aux Oiseaux, lois et stratégies littorales,...) en veillant à leur bonne mise en œuvre, pour assurer une préservation pérenne et une gestion exemplaire de nos espaces littoraux, notamment par la maîtrise foncière ;

DEPLOYER les efforts nécessaires à une bonne gestion des sites aujourd'hui sous notre responsabilité et favoriser la création de nouvelles aires littorales protégées, avec une attention toute particulière notamment pour les zones humides, les estuaires et les écosystèmes insulaires ;

IDENTIFIER les leçons apprises dans le domaine de la gestion des sites (réussites ou échecs) et assurer la dissémination et le partage de ces expériences et savoir-faire auprès d'un large réseau d'acteurs ;

DEVELOPPER des pratiques de gestion et une ingénierie écologique appropriées permettant de prévenir ou atténuer les effets des changements globaux ;

POURSUIVRE les démarches d'intégration de nos actions de préservation et de sauvegarde des sites naturels côtiers dans les dynamiques de planification et d'aménagement des espaces terrestres et maritimes ;

ACCEPTER le développement d'activités socio-économiques sur nos sites compatibles avec leur préservation durable, en veillant au respect d'une utilisation soutenable des ressources naturelles et de l'intégrité paysagère, tout en conservant des cœurs de natures entièrement sanctuarisés ;

CONTINUER à préserver la biodiversité, remarquable comme ordinaire, de nos sites et mette en valeur leurs richesses patrimoniales, culturelles, matérielles ou immatérielles, et l'esprit des lieux;

METTRE EN OEUVRE une gouvernance appropriée, permettant d'associer tout représentant, public ou privé, et notamment la société civile, aux divers processus décisionnels dans la gestion des espaces et notamment des sites littoraux ;

ENCOURAGER les codes de bonne conduite par les usagers des espaces littoraux et des sites, et œuvrer à l'éducation aux enjeux de protection de l'environnement littoral par des actions de sensibilisation et des campagnes d'information adaptées ;

ENCOURAGER la coopération nationale et internationale, afin de mettre en œuvre des programmes ou projets communs visant à une conservation efficiente d'un réseau international de sites littoraux ;

DEVELOPPER l'aide mutuelle au sein d'un réseau des Agences littoral concernant notamment l'appui à la structuration des agences nouvellement créées et le renforcement des capacités de nos personnels.

CONCERNANT SPECIFIQUEMENT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOUS NOUS ENGAGEONS A:

INTEGRER les enjeux liés au changement climatique dans les projets de territoires et notamment les évolutions futures du trait de côte dans l'organisation et le choix de sites naturels à préserver, en privilégiant au delà d'une vision métrique ("bande des 100 mètres") aujourd'hui base d'un système de préservation des côtes de nombreux pays et du Protocole GIZC de Méditerranée, une gestion adaptative sur le long terme ("bande des 100 ans");

CONTRIBUER à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques de gestion du littoral, dans un esprit de concertation et dans une approche systémique, permettant de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers en encourageant une recomposition spatiale ;

SOUTENIR le développement d'activités socio-économiques responsables et durables (agriculture, pêche, tourisme, ...), intégrant les processus de limitation des impacts des changements climatiques, permettant d'assurer la sécurité alimentaire et de tendre vers un modèle de valorisation économique raisonné du littoral ;

ACCENTUER l'intégration des mesures d'atténuation des impacts des changements climatiques dans les processus de planification et de gestion des sites naturels côtiers ;

FAVORISER la naturalité de nos sites et promouvoir une gestion dynamique et écologique du trait de côte et des écosystèmes côtiers, tout en assurant la sécurité des populations ;

CONTRIBUER à l'amélioration des connaissances et des savoirs dans un objectif central de « mieux connaître pour décider mieux » ;

METTRE EN ŒUVRE des actions permettant de réduire nos impacts environnementaux, et notamment la production des gaz à effet de serre, dans l'ensemble de nos processus, ainsi que sur nos sites et leurs infrastructures ;

PROMOUVOIR auprès du public fréquentant nos installations les bonnes pratiques permettant de réduire leur impact sur l'environnement (gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, ...).